

**Croix-Rouge
et Croissant-Rouge**

**Red Cross
and Red Crescent**

Conseil des Délégués — Genève, 11-14 novembre 2001
Council of Delegates — Geneva, 11-14 November 2001

Le Conseil des Délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est réuni du 11 au 14 novembre 2001; il regroupait les représentants de 155 Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, de la Fédération internationale et du CICR. Sept observateurs étaient également présents.

Le Conseil des Délégués est la plus haute autorité délibérante pour toutes les questions internes au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sa réunion visait à renforcer la cohésion du Mouvement et l'efficacité de son action en adoptant des politiques communes sur certaines questions d'intérêt général et à renforcer l'efficacité de l'action du Mouvement vis-à-vis de l'extérieur et, par ce biais, la protection et l'assistance des plus vulnérables.

Lors de la cérémonie d'ouverture, la Princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a remis la Médaille Henry Dunant, qui est la plus haute distinction honorifique du Mouvement, à deux lauréats: Mlle Phlech Phiroun, ancienne présidente de la Croix-Rouge cambodgienne, dont elle a stimulé la renaissance après la terrible période des Khmers Rouges au cours de laquelle la Société avait été dissoute et tous les membres de son Comité central — à part elle — massacrés; et M. Roger Durand, fondateur et président depuis 25 ans de la Société Henry Dunant à Genève, dont les travaux éminents ont permis de mieux connaître et de mieux faire connaître de par le monde la personnalité du fondateur du Mouvement.

Afin de permettre d'authentiques débats, la durée du Conseil a été prolongée et certains objets ont été traités en commissions.

Conformément à la tradition, c'est le président du CICR, M. Jakob Kellenberger, qui a été porté à la présidence du Conseil des

Délégués, alors que le professeur Ali Bandiare, président de la Croix-Rouge nigérienne, était élu à la vice-présidence. Les commissions étaient présidées par Mmes Anna Thorkeldottir (Croix-Rouge islandaise) et Leonor Ines Luciano (Croix-Rouge philippine), et MM. Mehdi Bennouna (Croissant-Rouge marocain), Jan Post (Croix-Rouge néerlandaise), Mustafa El Bashir (Croissant-Rouge soudanais) et le Dr Abel Peña y Lillo (Croix-Rouge bolivienne).

Parmi les nombreux objets soumis à l'attention du Conseil, il convient de mentionner en premier lieu l'adoption de la Stratégie pour le Mouvement. La mise au point de cette stratégie répondait à une demande du Conseil des Délégués de 1999. Celui-ci avait en effet jugé nécessaire de compléter l'Accord de Séville, qui a permis de clarifier les rôles et les mandats des différentes composantes du Mouvement, par l'adoption d'une stratégie destinée à renforcer les synergies en fixant des objectifs communs. Les travaux ont été conduits dans le cadre d'un groupe de travail présidé par le Dr Claude Jean-François, qui était alors le président de la Croix-Rouge haïtienne. La Stratégie, qui vise à améliorer la collaboration entre les composantes sans porter atteinte à leur indépendance ni à leur identité propre, a fait l'objet de très larges consultations, notamment dans le cadre de conférences régionales. Le Conseil des Délégués n'a donc eu aucune difficulté à l'adopter par acclamations.

Le sort des réfugiés et personnes déplacées par la guerre, la pauvreté, les violations des droits de l'homme ou les catastrophes naturelles ou technologiques est au cœur des préoccupations des composantes du Mouvement. Celles-ci sont très fortement engagées dans l'assistance aux personnes déracinées par la guerre ou par d'autres fléaux. En se saisissant de cet objet, le Conseil des Délégués voulait rappeler les dispositions pertinentes du droit international humanitaire ainsi que l'action du Mouvement en faveur des réfugiés et personnes déplacées. Il s'agissait aussi de fixer des objectifs et des lignes directrices pour mieux coordonner l'action des différentes composantes du Mouvement en faveur des réfugiés et personnes déplacées, et permettre aux Sociétés nationales de mieux préserver leur identité et leur indépendance par rapport au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, à l'action duquel elles collaborent dans de nom-

breux pays. Ces objectifs se sont concrétisés dans la résolution adoptée par le Conseil.

La question de l'emblème a fait l'objet d'un débat animé. Pour donner suite à la résolution 2 du Conseil des Délégués de 1999, la Commission permanente a constitué un groupe de travail conjoint, formé de représentants d'États et de personnalités du Mouvement et chargé de proposer une solution globale et durable de la question de l'emblème, qui soit acceptable aussi bien quant au fond qu'en termes de procédure. Le groupe de travail conjoint a tenu deux réunions, sous la présidence de Mme Christina Magnuson, présidente de la Croix-Rouge suédoise, et de Mme Absa Claude Diallo, représentante permanente du Sénégal à Genève. Le groupe de travail a constaté que le seul moyen de parvenir à une solution acceptable était l'adoption d'un troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève, qui créerait un emblème additionnel, libre de toute connotation nationale, politique, culturelle ou religieuse, qui serait reconnu parallèlement à la croix rouge et au croissant rouge. Celui-ci serait mis à la disposition des États et des Sociétés nationales qui ne peuvent se résoudre à faire usage des emblèmes existants, étant entendu que les États et les Sociétés nationales pour qui l'usage de la croix rouge ou du croissant rouge ne sont pas une source de difficulté continueraient à les utiliser.

Au terme de son débat, le Conseil a adopté une résolution par laquelle il proclame son soutien aux travaux de la Commission permanente et au concept de l'emblème additionnel, reconnaît que le projet de Protocole III constitue une base acceptable pour la reprise des négociations lorsque les circonstances le permettront, encourage le CICR et la Fédération internationale à poursuivre leur coopération opérationnelle avec les Sociétés non encore reconnues et donne mandat à la Commission permanente de poursuivre les consultations.

Dans une résolution séparée, le Conseil a fait part de sa préoccupation quant aux nombreuses violations de l'emblème commises à l'occasion de conflits récents et en a appelé à toutes les parties afin qu'elles respectent en tout temps les emblèmes du Mouvement.

Le Conseil a en outre adopté une position commune du Mouvement en ce qui concerne la Conférence d'examen de la Convention des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation

d'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, du 10 octobre 1980. Le Conseil a endossé sans hésiter les objectifs indiqués par le CICR, à savoir l'élargissement du champ d'application de la Convention aux conflits armés non internationaux et l'adoption d'un protocole additionnel relatif aux munitions non explosées et autres débris de guerre (*explosive remnants of war*) qui causent de nombreuses pertes parmi les populations civiles, non seulement durant les hostilités mais souvent bien après la fin de celles-ci.

Sur proposition du Dr Al Hadid, président du Croissant-Rouge jordanien, le Conseil a adopté le concept de la 28^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui siégera à Genève en décembre 2003. Plusieurs délégations ont fait part de leur souhait que la Conférence se penche sur la question de la pauvreté.

Le Conseil a également adopté des résolutions relatives aux opérations internationales de secours, à l'exemption de témoignage du personnel des Sociétés nationales engagé dans des actions internationales, à la protection des biens culturels en période de conflit armé et au développement d'un cadre de droit international des interventions humanitaires lors de catastrophes naturelles ou technologiques.

Enfin, le Conseil a adopté une déclaration relative à la crise que traverse le monde depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001 et la reprise des affrontements en Afghanistan. Le Conseil a condamné sans équivoque toute attaque dirigée contre des personnes civiles, toute attaque indiscriminée et toute attaque destinée à semer la terreur parmi les populations civiles, a exhorté toutes les parties concernées à respecter en toutes circonstances le droit international humanitaire, et en a appelé à toutes les Sociétés nationales à combattre la montée du racisme, de l'intolérance et de la xénophobie, notamment à travers le développement de leurs activités de diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux du Mouvement.

Au total, le Conseil a adopté douze résolutions et une déclaration. En dépit d'un environnement international marqué par d'innombrables conflits et de fortes tensions, le Conseil a adopté chacun de ces

documents par consensus, donnant ainsi la preuve de l'unité du Mouvement et de la force des Principes fondamentaux qui le guident. Nul doute que notre Mouvement en sort renforcé et qu'il dispose ainsi de positions communes sur les principaux enjeux auxquels les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale sont aujourd'hui confrontés.

FRANÇOIS BUGNION
Directeur du droit international
et de la communication
CICR